

ÉTUDE SUR LES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX D'ÉDUCATION ET DE SOUTIEN AUX ARTS VIVANTS ET AUX ARTS PLASTIQUES



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

PRÉAMBULE

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les départements ont eu à élaborer des schémas de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

Ces dispositifs ont parfois complété des schémas antérieurs, ou ont été associés à des dispositifs visant plus largement à soutenir et à développer, en partenariat avec d'autres collectivités territoriales, et des organismes culturels, des politiques de soutien à l'enseignement, à l'éducation artistique et culturelle, et aux pratiques artistiques des amateurs ou des professionnels. De nombreux départements ont étendu ces dispositifs à l'ensemble des disciplines du spectacle vivant, et parfois aux arts plastiques.

Le Ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec l'Assemblée des Départements de France, les associations "Arts Vivants et Départements" et "CANOPÉEA", ont souhaité faire un bilan de ces politiques et envisager leur évolution à la faveur de la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle dans la réforme de l'école de la République et celle de la décentralisation.

La mission confiée à Jean-Marie Colin, Inspecteur de la Création, des Enseignements Artistiques et de l'Action Culturelle au Ministère de la Culture et de la Communication (DGCA - Direction Générale de la Création Artistique), pour mener à bien cette étude, consiste, au-delà des recensements des schémas déjà votés, de ceux renouvelés ou de ceux en cours de réécriture, à mener une analyse qualitative des évolutions en cours ou prévisibles.

La méthode de travail « ouverte » proposée par le CANOPÉEA permettra également d'associer à différentes étapes de l'étude les élus et services des Départements, ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre de ces politiques sur les différents territoires:

Le partenariat avec "Arts Vivants et Départements" permet d'associer aux travaux de l'étude, Aurélien Djakouane, sociologue, chercheur (Université de Montpellier1 / CEPEL - CNRS), spécialiste des politiques et des pratiques culturelles.

La concrétisation du partenariat :

Le partenariat se concrétise par la mise en place d'un Comité de pilotage de l'étude.

Celui-ci est constitué des personnes suivantes :

- Pour le Ministère de la Culture et de la Communication : Daniel Véron, chef du Bureau de l'Éducation artistique et des Pratiques amateurs, représentant Alain Brunsvick, chef du Département des publics et de la diffusion.
- Pour l'Assemblée des Départements de France, Catherine Bertin, chef du service "Education, culture, jeunesse, sports, Europe et coopération décentralisée".

- Pour "Arts Vivants et Départements", Roland Bouchon, directeur de "Arts vivants en Haute Marne" et Hervé Biseuil, directeur de "Act Art en Seine et Marne".
- Pour le CANOPÉEA (Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes sur les Pratiques, l'Éducation et les Enseignements Artistiques), Vincent Lalanne et Jean-Pierre Seyvos, chefs de projet, ainsi que deux membres du comité de pilotage du CANOPÉEA.

Ce Comité de pilotage sera associé à chaque étape du déroulement de l'étude et en effectuera la validation. Chaque membre du Comité de pilotage est en outre chargé de faire le lien avec l'instance qu'il y représente.

Il est convenu que Jean-Marie Colin assistera aussi souvent que possible aux travaux du comité de pilotage du CANOPÉEA.

Méthodologie :

Le Comité de pilotage de l'étude a d'ores et déjà validé la démarche qui sera constituée de cinq phases principales :

1. Élaboration d'un questionnaire qui doit permettre de recueillir des données sur l'ensemble des départements. Ce questionnaire a été adressé (septembre 2013) par l'ADF à tous les départements français (métropole et outre-mer). Imaginé initialement dans une version synthétique, il a finalement été validé dans une forme qui est certes plus complexe à remplir, mais porteuse de nombreuses données.
2. Organisation par le CANOPÉEA et les partenaires de l'étude d'une "Assemblée ouverte" réunissant élus et acteurs amateurs et professionnels concernés par les différents dispositifs recensés (décembre 2013 ou janvier 2014). Cette réunion doit permettre d'identifier des thématiques de travail et de nourrir la réflexion par le croisement des points de vue des différents acteurs concernés.
3. Organisation de quelques assemblées locales ouvertes, et/ou rencontres d'acteurs représentatifs des typologies de dispositifs identifiés à la suite des réponses au premier questionnaire (hiver 2013/2014, et printemps 2014).
4. Organisation d'une nouvelle "Assemblée ouverte" (avril ou mai 2014) afin de poser les bases prospectives des conclusions de l'étude.
5. Remise des conclusions de l'étude (juillet 2014 lors du festival d'Avignon).

L'apport spécifique du CANOPÉEA :

Outre la richesse de son réseau de membres fondateurs et d'adhérents, qui contribuera favorablement aux réflexions que générera cette étude, CANOPÉEA est aujourd'hui identifié comme particulièrement apte à animer des assemblées participatives et ouvertes. Dans la lignée des Assises de Brive (décembre 2011), de Paris (décembre 2012), et des diverses assises en régions, portant également les valeurs des Agendas 21 de la culture, CANOPÉEA est donc tout indiqué pour organiser, en partenariat avec l'ADF, aux principales étapes de la démarche de l'étude, les « assemblées ouvertes » qui doivent permettre aux participants d'exprimer leurs points de vue et de travailler ensemble sur le rôle attendu des départements dans les dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle, éventuellement étendus, et d'une manière plus générale de soutien au spectacle vivant et aux arts plastiques.

Jean-Marie Colin
 Octobre 2013